



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 10 JUIN 2018

Référence : DGAP/DRH/SCT/2488/2018 Page : 1/2

DESTINATAIRES :

- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX ;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DES CENTRES FINANCIERS.

DIFFUSION :



Par Affichage



Par Courrier



Par Web

OBJET : Appel à candidature national.

POSTE OFFERT : Chef d'établissement Hors Classe.

Liste détaillée en pièce jointe (Annexe N°1)

CONDITIONS REQUISES :

Conditions détaillées en pièce jointe (Annexe N°2)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (Annexe N°3), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée des pièces justificatives.

DATE DE CLOTURE : Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de **vingt et un (21) jours ouvrables.**

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRHF, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER ;
 - Par E-mail sur la boîte **sec.csn@poste.dz**;
- Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.





EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 10 JUN 2018

Référence : 2488

Page : 2/2

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : **DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017 ;**
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : **DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017 ;**
- Note N°1851/DGAP/SECT/2017 relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.

SIGNATURE


مدير الموارد البشرية
امضاء: عبدالخي خيري




**Direction des Ressources Humaines
(Annexe N° 1) Chef d'établissement HC**

DUPW	Etablissement Postal
JIJEL	JIJEL RP
ORAN	ORAN HOUHA MOHAMED
OUM EL BOUAGUI	OUM EL BOUAGUI RP
ALGER CENTRE	ALGER 1 ER MAI
ALGER CENTRE	ALGER FERHAT BOUSSAAD
ALGER CENTRE	ALGER PORT SAID
ALGER EST	ROUIBA
M'SILA	BOUSSAADA
Total	8



Direction des Ressources Humaines

(Annexe N°2) Conditions d'accès au poste de Chef d'établissement HC

POPULATION CONCERNEE	ANC POSTE *	ANC GEN *
Caissier (Tous les paliers du poste)	17	17
Chargé de la clientèle (Tous les paliers du poste)	17	17
Comptable (Tous les paliers du poste)	17	17
Opérateur Assistant (Brigadier)	10	10
Responsable de service 1	9	13
Chef de service 1	8	10
Responsable de caisse	8	10
Responsable de service 2	8	10
Chef d'établissement-Classe 4	7	10
Cadre comptable	7	10
Cadre financier	7	10
Chargé d'études (Métier)	7	10
Chef de service 2	7	10
Conseiller clientèle	7	10
Formateur Niveau 1	7	10
Chargé d'études principal (Métier)	6	10
Chef d'Etablissement-Classe 3	6	10
Organisateur courriers	6	10
Organisateur guichet	6	10
Chef d'établissement-Classe 2	4	10
Formateur Niveau 2	4	10
Vérificateur	4	10
Cadre comptable supérieur	2	10
Chargé d'études senior (Métier)	2	10
Chef d'établissement-Classe 1	2	10
Vérificateur principal	2	10
Chef de département (Métier)	2	10

* L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

* L'ancienneté est réduite :

D'une (01) année pour les candidats titulaires d'un Bac +03 ans d'études universitaires sanctionnée par un diplôme
De deux (02) années pour les candidats titulaires d'un :

Diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'Ecole Nationale des PTT;

Bac + 04 ans et plus





EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

APPEL A CANDIDATURE	OBJET	
	REFERENCE	
	DATE	

POSTE POURVU <u>(Mentionner avec précision le poste à pourvoir)</u> <u>Ex : S-Direct Unité (Support) RHMG DUPW MILA)</u>	
---	--

NOM ET PRENOM DU POSTULANT :	Photo du postulant
N° TELEPHONE :	
E-MAIL :	
MATRICULE :	
DATE DE RECRUTEMENT :	
POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT :	
DIRECTION D'ATTACHE :	

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE POSTE :		
Structure	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR :

Organisme	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT :

Organisme	Thème	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)	Titre /ou diplôme



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

ANTECEDENTS DISCIPLINAIRES :

SANCTION	DEGRE DE LA FAUTE	MOTIF	DATE

AVIS RESPONSABLE
HIERARCHIQUE
DIRECTE

AVIS FAVORABLE :

- A. Assiduité
- B. Compétence
- C. Initiative
- D. Intégrité

/10
/10
/10
/10

AVIS DEFAVORABLE :

VISA DU RESPONSABLE
HIERARCHIQUE DIRECTE :

AVIS DU DIRECTEUR

AVIS FAVORABLE :

AVIS DEFAVORABLE :

VISA DU DIRECTEUR :



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :

AVIS FAVORABLE :

.....
.....
.....

AVIS DEFAVORABLE :

.....
.....
.....

CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE :

Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision n°1302 du 06/09/2017, portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- Note de procédure N°10 du 06/09/2017; définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.